DEPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SECURITE (DES)

Direction générale de l'environnement

Division biodiversité et paysage

COMMUNES DE GENOLIER ET COINSINS

DECISION DE CLASSEMENT DU BOIS DE CHENES

PLAN DE MOBILITE ET D'ACCEUIL

La Cheffe de la Division biodiversité et paysage :

Soumis à l'enquête publique au greffe municipal de Genolier du 20.11.20 au 19.12.20

La Syndique : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique au greffe municipal de Coinsins du 20.11.20 au 19.12.20

Le Syndic : La Secrétaire : F. Ruchonnet

Approuvé par le Département de l'environnement et de la sécurité:

Lausanne, le 28.06.2021 La Cheffe du Département

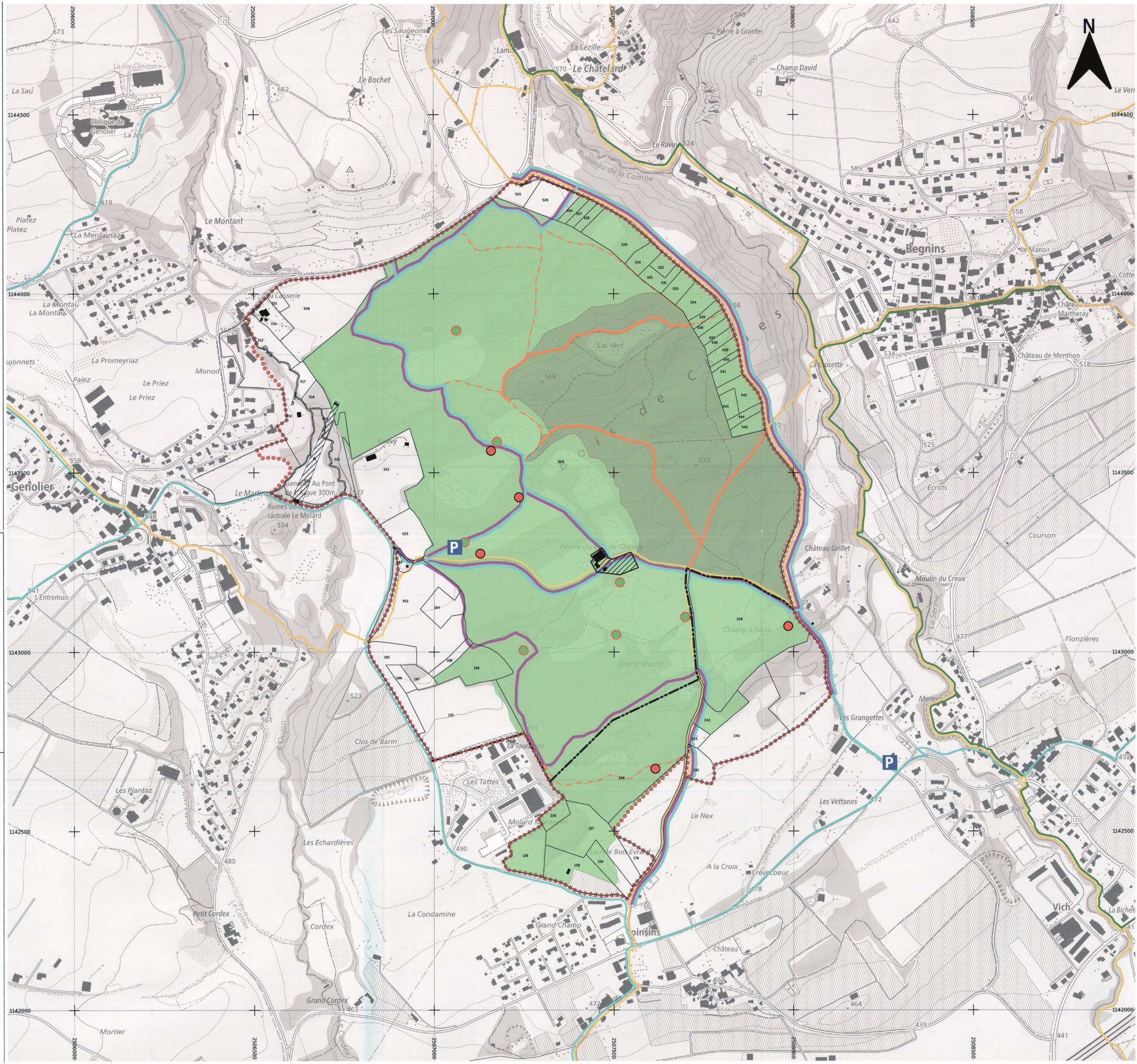

Légende

- Périmètre de la décision de classement
- Secteur de protection de la nature et du paysage 1 d'accès limité aux piétons sur
  - Chemin autorisé
- Secteur de protection de la nature et du paysage 2 d'accès limité pour
  - Les vélos sur chemins balisés
  - Les chevaux sur chemins balisés
- Parking
- Place à feux
- Place d'animation pédagogique

` Autres informations à titre indicatif (tracés et liste non exhaustive)

- Chemin de randonnée balisé VD
- SwissMobile à pied balisé
- Autre chemin piéton
- SwissMobile à vélo
- Aire de tir
- Bâtiments
- Parcelles
- Arrêté de classement de la ferme du Bois de Chênes
- Limite communale

L'ingénieur géomètre breveté

Gérard-André Kohler
Ingénieur Géomètre Breveté

Données cadastrales © Etat de Vaud
Carte nationale - Suisse à vélo - Suisse à pied © Swisstopo
Nyon, le 12 novembre 2020

hkdgéomatique
Henry Kohler Dunant
Ingénieurs EPFL-SIA et géomètres brevetés
Chemin de la Vuarpillière 35 • CH-1260 Nyon
tél + 41 22 361 18 28 fax + 41 22 361 88 31
vaud@hkd-geomatique.com

Echelle : 1:5'000

0 50 100 150 200 250 m